

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2023

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 8
 - Votants : 10 - Absents : 2

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente et un mars deux mil vingt trois et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Lydie CAUMES, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Philippe FROGNEUX.

Absents excusés : Michael DHAUSSY, Angélique MEUNIER.

Pouvoirs : Michael DHAUSSY donne pouvoir à Jean-Luc DECHAMP, Angélique MEUNIER donne pouvoir à Bruno GAUTIER.

Secrétaire de séance : Sophie GUITTON.

Objet de la délibération : Modification des tarifs et conditions de location du Gîte communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs et conditions appliqués selon la délibération du 8 octobre 2020 pour le gîte communal sis 13 Grande Rue.

Au regard de l'évolution des coûts des frais annexes liés à l'activité du gîte communal (électricité, ménage et draps), Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les tarifications et les conditions d'accueil en proposant notamment une location du gîte soit à la semaine, soit à la nuitée **avec une réservation minimum de 2 nuitées consécutives.**

En tenant des critères définis par Gites de France, **les nouveaux tarifs** ci-dessous sont proposés au Conseil Municipal :

	Haute saison	Mi-saison	Basse saison
Semaine	450 €	350 €	300 €
2 nuits 70 % du tarif de la semaine	315 €	245 €	210 €
3 nuits 80 % du tarif de la semaine	360 €	280 €	240 €
4 ou 5 nuits 90 % du tarif de la semaine	405 €	315 €	270 €
6 nuits 95 % du tarif de la semaine	427.50 €	332.50 €	285 €
Forfait ménage ^(*)	85 €		
Location linge de lit ^(*)	10 € / lit		
Linge de toilette	5 € / personne		

Tarif WIFI (forfait fixe / séjour)	10 €
Consommation électrique : Déduction forfait 8 Kwh/par jour Heures creuses Heures pleines	0.30 € par Kwh 0.30 € par Kwh
Caution *	500 €
^(*) Obligatoire professionnel	

Les conditions de location sont modifiées de la manière suivante :

Horaires d'arrivée et de départ :

- ♦ Arrivée à 18 heures quel que soit le jour, avec possibilité pour le client d'arriver plus tôt ou au plus tard 19 heures.
- ♦ Départ à 9 heures tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche où le départ est fixé à 18 heures. L'horaire de départ peut être modulable au cas par cas.

Il est nécessaire de réserver **un minimum de 2 nuitées consécutives**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 10 voix POUR,

ACCEPTE les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 14 avril 2023 pour les nouveaux contrats signés après cette date.


ACCEPTE les modifier les conditions d'accueil en imposant une réservation minimum de deux nuitées consécutives.

DIT que la présente délibération sera adressée au percepteur municipal et à Seine et Marne Activité afin qu'elle soit portée sur leur site.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 14 avril 2023

Le Secrétaire de séance,
Sophie GUITTON



Le Maire,
Bruno GAUTIER

